



assistance

Filassistance intervient 24h/24 à la suite d'appels émanant des bénéficiaires au numéro suivant : 09 69 32 49 19 OU +33 9 69 32 49 19 depuis l'étranger.

Les services d'assistance Mieux-Etre Prévoyance Protect

Mieux-Etre Prévoyance propose des garanties d'assistance en cas de besoin, délivrés par son partenaire Filassistance.

Les garanties s'appliquent en France métropolitaine (et par assimilation, aux principautés de Monaco et d'Andorre) et en outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane et Mayotte).

Elles s'appliquent en cas d'accident corporel entraînant une hospitalisation imprévue, une immobilisation imprévue au domicile, une invalidité reconnue par la Mutuelle et de décès.

Ce tableau synthétise les garanties d'assistance dont le détail est disponible en annexe du Règlement mutualiste général MaPrévoyance Accident.

PRESTATIONS ACCESSIBLES DES L'ADHESION	
<p><u>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>par Bénéficiaire</u> : l'Adhérent , - <u>par Evènement</u> : l'adhésion au présent contrat 	
Coaching forme	1 intervention maximum sur une période de 12 mois
Prévention burn-out	Informations téléphoniques
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS D'INCAPACITE PROFESSIONNELLE DE L'ADHERENT SUITE A UN ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE LA VIE PRIVEE OU PROFESSIONNELLE ENTRAINANT UNE IMMOBILISATION AU DOMICILE SUPERIEURE A 30 JOURS OUVRES	
<p><u>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>par Bénéficiaire</u> : l'Adhérent , - <u>par Evènement</u> : Accident à l'origine de l'Incapacité professionnelle entraînant l'Immobilisation au Domicile de l'Adhérent. 	
Conciergerie psycho-sociale et aide à la constitution de dossier administratif	Informations téléphoniques
Enveloppe de services et d'Aide à domicile	300€ TTC maximum par année civile
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE RETOUR A L'EMPLOI APRES L'INCAPACITE PROFESSIONNELLE DE L'ADHERENT SUITE A UN ACCIDENT OU UNE MALADIE SURVENUS DANS LE CADRE DE LA VIE PRIVEE OU PROFESSIONNELLE	
<p><u>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>par Bénéficiaire</u> : l'Adhérent , - <u>par Evènement</u> : Retour à l'emploi après l'incapacité professionnelle de l'Adhérent. 	
Soutien et accompagnement dans l'organisation du quotidien lors de la reprise de l'activité	200€ TTC maximum par Evènement
Prévention burn-out	3 entretiens maximum par Evènement
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS D'INVALIDITE DE 2 ^{ème} OU 3 ^{ème} CATEGORIE DE L'ADHERENT	
<p><u>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>par Bénéficiaire</u> : l'Adhérent, - <u>par Evènement</u> : Invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie de l'Adhérent 	
Conciergerie psycho-sociale et aide à la constitution de dossier administratif	Informations téléphoniques
Enveloppe de services et d'Aide à domicile	300€ TTC maximum par année civile
Accompagnement psychologique	5 entretiens téléphoniques maximum par Evènement
Téléassistance	Prise en charge des frais de mise en service et d'1 mois d'abonnement
Accompagnement au diagnostic	Entretiens téléphoniques
Aide à l'annonce du diagnostic aux Proches parents	Entretiens téléphoniques
Bilan situationnel par un ergothérapeute	300 € TTC maximum par Evènement
Mise en relation avec les fournisseurs de matériel adapté	Recherche et organisation sans prise en charge

PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE DEPENDANCE DE L'ADHERENT DES L'ENTREE EN GIR 4	
<p>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par Bénéficiaire : l'Adhérent, - par Evènement : Dépendance de l'Adhérent. 	
Conciergerie psycho-sociale et aide à la constitution de dossier administratif	Informations téléphoniques
Enveloppe de services et d'Aide à domicile	300€ TTC maximum par année civile
Accompagnement psychologique	5 entretiens téléphoniques maximum par Evènement
Téléassistance	Prise en charge des frais de mise en service et d'1 mois d'abonnement maximum par Evènement
Accompagnement au diagnostic	Entretiens téléphoniques
Aide à l'annonce du diagnostic aux Proches parents	Entretiens téléphoniques
Bilan situationnel par un ergothérapeute	300 € TTC maximum par Evènement
Mise en relation avec les fournisseurs de matériel adapté	Recherche et organisation sans prise en charge
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE DECES DE L'ADHERENT EN FRANCE A PLUS DE 50 KM DU DOMICILE	
<p>Dans le cadre de ces garanties, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par Bénéficiaires : l'Adhérent, son Conjoint, leur(s) Enfant(s), - par Evènement : Décès de l'Adhérent. 	
Accompagnement dans les démarches administratives	Informations téléphoniques
Enveloppe de services et d'Aide à domicile	300€ TTC maximum par année civile
Accompagnement psychologique	5 entretiens téléphoniques maximum par Evènement
Informations décès-obsèques	Informations téléphoniques
Aide à l'organisation des obsèques	Informations téléphoniques
Mise à disposition de courriers-type	Information téléphonique et soutien administratif
Transport de corps	Frais Réels
Frais annexes nécessaires au transport du corps, cercueil ou urne inclus	2300 € TTC maximum par Evènement
Présence d'un Proche parent aux obsèques de l'Adhérent décédé	1 Titre de transport par Evènement 80 € TTC maximum par nuit d'hôtel dans la limite de 2 jours par Evènement
Nettoyage du Domicile suite au décès de l'Adhérent	4 heures maximum par Evènement La prestation doit être mise en œuvre dans les 30 jours à compter du décès de l'Adhérent